

# TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

Comment est-elle calculée et à quoi sert-elle ?

## 1 Mon logement est imposable

Tout propriétaire d'un bien immobilier bâti (maison, appartement, local...) est redevable de la taxe foncière, que le logement soit occupé ou non.



## 2 La valeur de mon logement évolue

La base d'imposition correspond à la valeur locative cadastrale, c'est-à-dire le loyer annuel théorique du bien. Elle évolue chaque année :

- En fonction des caractéristiques du logement (surface, confort, localisation) en cas de travaux ou d'aménagements (extension, piscine...)
- Et par une revalorisation annuelle décidée par l'État pour tenir compte de l'inflation (+0,8 % en 2026).



## 3 Qui décide des taux d'imposition

Les taux sont votés chaque année par le conseil municipal et le conseil communautaire.



Mon bien

x

Taux d'imposition

=



Mes cotisations

## 4 Comment est calculé mon impôt ?

Une fois la valeur locative déterminée, l'administration fiscale applique les taux votés pour calculer le montant à payer.

## 5 Que devient mon impôt ? \*

La taxe foncière est collectée par l'État puis reversée principalement à :

- La Ville d'Ajaccio
  - La CAPA
  - La Collectivité de Corse
- 👉 Elle permet de financer les services publics locaux.



## 6 À quoi sert la taxe foncière ?

Elle finance les services et investissements utiles au quotidien :

- Entretien des routes et des espaces publics
- Propreté et gestion des déchets écoles, équipements sportifs et culturels
- Aménagement du territoire et cadre de vie

À la CAPA, elle contribue notamment à :

- Protéger l'environnement
- Renforcer l'attractivité économique et touristique du Pays Ajaccien
- Soutenir les plus fragiles
- Transformer progressivement l'organisation des déplacements.

\* Chaque collectivité vote son propre taux, appliqué à la base fiscale, ce qui détermine le montant qu'elle perçoit.